

Montant forfaitaire d'encouragement aux études et à la rétention

5 000 \$
pour la réussite!

Les personnes salariées de la catégorie 2 – CSN qui complètent un parcours de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) afin d'obtenir un diplôme menant à un titre d'emploi pour lequel l'établissement exige des qualifications scolaires, peuvent être admissibles à un montant forfaitaire de 5 000 \$.

Titres d'emploi visés

Préposé aux bénéficiaires (PAB)
Auxiliaire aux services de santé et sociaux
Assistant en réadaptation / PAB

Conditions d'admissibilité

1. Appartenir à la catégorie 2 – CSN;
2. S'engager dans un parcours RAC conforme à l'entente locale applicable;
3. S'engager à occuper un poste à temps complet, ou à offrir une disponibilité à travailler à temps complet, sur un territoire où l'établissement a identifié un besoin, pour une période minimale de 12 mois suivant l'obtention du diplôme.



À la réception de la
preuve de diplomation,
un montant forfaitaire
de 5 000 \$ est versé à la
personne salariée.

Pour plus d'informations :

 Anick Montero

 anicmont@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 